

## DÉCLARATION LIMINAIRE SUD SANTÉ SOCIAUX CMP BASS-MS DU 16 OCTOBRE 2025.

La fédération SUD Santé Sociaux souhaite ouvrir cette CMP en alertant sur la gravité de la situation créée par le refus d'Axess d'ouvrir la négociation sur les thèmes « classification / rémunération » et « Durée et temps de travail » sans pour autant engager une quelconque négociation dans les champs infra pour les salaires.

Lors de la dernière séance, SUD Santé Sociaux devait présenter son projet sur ces deux thématiques, régulièrement mises à l'ordre du jour. Les documents, rédigés sous une forme juridiquement opposable, avaient été transmis largement dans les délais (avant la CMP du 4 septembre).

Pour SUD, la volonté était de construire, à partir de ces textes mais aussi de ceux diffusés en amont par les différentes parties, un compromis à la hauteur des enjeux du secteur.

En retour, la partie patronale a campé sur ses positions et a refusé toute négociation, au prétexte qu'elle n'a pas de visibilité sur les engagements financiers de l'État. Cette position revient à bloquer délibérément le chantier central d'une Convention Collective Commune de Haut Niveau, celui qui conditionne l'attractivité des métiers, la reconnaissance des qualifications et la pérennité du modèle de branche.

Ce refus de négocier met en danger la CCUE dans son ensemble. Sud Santé Sociaux rappelle que de forts désaccords persistent sur les thématiques précitées. Sans base partagée, notamment sur l'architecture et la philosophie du projet conventionnel, aucun texte solide ne pourra être soumis aux pouvoirs publics.

### **AUTREMENT DIT : AXESS ORGANISE L'ÉCHEC PAR AVANCE.**

#### **Cette posture interroge :**

- ✚ Comment prétendre négocier une Convention unique tout en refusant d'aborder son cœur ?
- ✚ À quoi sert une négociation si l'un des interlocuteurs décide unilatéralement d'en geler des pans entiers ?

Nous interpellons également les pouvoirs publics, garants du cadre de cette négociation : lorsqu'une organisation patronale, mandatée pour représenter les employeurs, choisit de conditionner sa participation effective à un financement préalable de l'État, il est légitime de s'interroger sur la capacité réelle de cette organisation à assumer pleinement son rôle de partenaire social.

La négociation de la future convention de branche ne peut pas devenir l'otage d'une stratégie d'attente ou de chantage budgétaire.

Si la partie patronale se limite à dire "nous ne négocierons que quand l'État paiera", alors c'est tout l'équilibre du dialogue social qui est remis en cause.



SUD Santé Sociaux appelle à une remise à plat de la méthode : la construction d'une Convention de branche digne de ce nom passe d'abord par un accord sur les besoins du secteur, ensuite par une mobilisation collective pour aller chercher les financements nécessaires.

### ***RENVERSER CETTE LOGIQUE, C'EST CONDAMNER LA NÉGOCIATION À L'IMPUISANCE.***

En refusant de négocier sur la classification et la rémunération, Axess prend la responsabilité de fragiliser l'ensemble du processus conventionnel et d'envoyer un message catastrophique aux salarié·es, aux organisations syndicales et aux pouvoirs publics.

Nous ne pouvons l'accepter.

Parallèlement, Axess refuse toute négociation sur les champs de la 66 et CHRS, de la 51 : Stop. Les salariés ne peuvent pas être balloté d'un champ à l'autre, sans que nulle part une réelle négociation sur les salaires ne soit possible.

Dans l'attente d'une reprise des négociations de façon loyale et sérieuse, et face à l'urgence, nous demandons solennellement que la négociation salariale soit renvoyée à chacun des champs conventionnels.

A Paris, le 16 octobre 2025.

